

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2192

4 septembre 2012

SOMMAIRE

Di Assets 5.A	HIC Group International Luxembourg 103213
Fédération des Entreprises des Métiers du	Hilton PCB S.à r.l
Métal, a.s.b.l	H - Junglinster105208
FFTA Investments SA105170	Holzmanufaktur Weiland s.à r.l 105211
FR Group Holdings S.à r.l105173	International Paper Investments (Luxem-
FTFIP Finland (Lux) S.à r.l105183	bourg) S.à r.l
G4S General Services S.A105195	Jacky S.A
G4S Security Services S.A105196	JCS Beteiligungsgesellschaft GmbH105208
G4S Security Solutions S.à r.l105196	Johnson Controls Luxembourg Services
Galerie Commerciale de Kirchberg 105187	S.à r.l
Gap Investment S.A105170	JP Commercial I S.à r.l
Garage Robert Grün & Fils105195	Königinstrasse I S.à r.l
Garden Invest Group S.A 105174	Kressen Investment Fund S.C.A., SICAV-
Garden Properties S.à r.l105184	FIS105192
GDC Immobilière S.à R.L105189	Lannutti Finance & Services S.A105214
Global Energy Solar Investments S.à r.l.	La One S.A
105186	Lee Cooper International Management S.à
Goldfield S.à r.l105186	r.l. & Partners S.C.A105196
Greenfield South Holdings S.à r.l 105187	Luxembourg Mongol Financial Holdings
GRUPO FREDERIC CHAMMAS, S.à r.l.	S.à r.l
Spf105190	Over Water S.A105183
Gulf SAQR S.à r.l105190	RP Kosmoscenter S.à r.l
Gulix Investments S.à r.l105191	Smalt105207
Gustavia Sàrl105191	Société Luxembourgeoise des Energies Re-
Guy Frères105190	nouvelables
Hadrian S.à r.l105208	Soneparfi SA
Hansteen Düsseldorf S.à r.l105208	Unbranded SA
Hansteen Geldern S.à r.l105209	Voopy S.à r.l
Hansteen Gladbeck S.à r.l105209	Vostis S.A
Hansteen Hannover S.à r.l	Wharf Properties S.à r.l
Hansteen Porschestrasse S.à r.l 105210	Winch Properties S.à r.l
Hattersley Centre S.à r.l105210	WM International Investments S.à r.l 105176
H.F. S.A	



Gap Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 76.966.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 août 2012

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- 1. L'assemblée générale accepte la démission de Madame Lise Voisard du poste d'administrateur et d'administrateur délégué.
- 2. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur François DIFFERDANGE demeurant professionnellement au, 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012100128/15.

(120137188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

FFTA Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 151.219.

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de FFTA INVESTMENTS SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 18 rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151219 (la Société),

constituée le 9 février 2010 suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 567 le 17 mars 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est présidée par Maître Gérard Neiens, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président) qui nomme comme secrétaire Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Secrétaire). L'Assemblée nomme comme scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constitue le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les représentants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

- I. Qu'il apparaît sur la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les 500 (cinq cents) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) et représentant ensemble l'entièreté du capital social souscrit de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda, ci-dessous reproduit.
 - II. Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Décision de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.
 - 3. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des Statuts dans sa version anglaise.
 - 4. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des Statuts dans sa version française.
 - 5. Divers
 - III. Que l'Assemblée a pris, après délibérations, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.



Seconde résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18 rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.

Troisième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version anglaise:

" Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette. It may be transferred within the boundaries of Esch-sur-Alzette by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a single director of the Company (the Sole Director) by a decision of the Sole Director."

Les autres alinéas de l'article 2 des Statuts restent inchangés dans leur version anglaise.

Quatrième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré dans les limites d'Esch-sur-Alzette par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique."

Les autres alinéas de l'article 2 des Statuts restent inchangés dans leur version française.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportes par la Société en conséquence du présent acte sont estimes approximativement à € 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. NEIENS, J. SCHMIT, M. SENSI-BERGAMI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 août 2012. Relation: EAC/2012/10302. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012100103/73.

(120137488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Vostis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 160.131.

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «VOSTIS», une société anonyme ayant son siège social au 75 parc d'activité, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 160.131, constituée suivant acte notarié en date du 24 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 juin 2011, sous le numéro 1380. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 27 octobre 2011, suivant acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 février 2012, sous le numéro 381.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Béatrice GOURBESVILLE, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cliff SCHWARZ, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux



représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- 2. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire,
- 3. Démission de l'administrateur unique et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour,
- 4. Nomination des nouveaux administrateurs,
- 5. Démission du commissaire aux comptes et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour,
- 6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,
- 7. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 75 parc d'activité, L-8308 Capellen au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date statutaire de tenue de l'assemblée générale ordinaire de la société et de la fixer désormais au premier jeudi du mois de juin à 10.30 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 16 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 16. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée a été informée de la démission de la société "SEREN, S.à r.l.», société à responsabilité limitée, de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, avec adresse professionnelle au 6 rue Adolphe à L-1116 Luxembourg,
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle au 6 rue Adolphe à L-1116 Luxembourg.
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 6 rue Adolphe à L-1116 Luxembourg,

En outre, l'assemblée décide de nommer Monsieur Manuel HACK, prénommé, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée a été informée de la démission de la société «Client Audit Services» S.A. (en abrégé, «CAS» S.A.), société anonyme, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.



Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide qu'est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

«audit.lu», société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B113620.

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer les alinéas relatifs au capital autorisée dans l'article 5 des statuts.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HACK, B. GOURBESVILLE, C. SCHWARZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8975. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012100521/89.

(120137098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

FR Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 170.433.

Extrait des Résolutions prises par les Actionnaires en date du 26 juillet 2012

Les actionnaires ont prises les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Claire BENOIST en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- Nomination de Monsieur Graham HISLOP, né le 11 septembre 1962 à Edinbourg, Royaume-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2 More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Unis en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et jusqu' l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 1 er Août 2012.

Référence de publication: 2012100114/16.

(120137124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Jacky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie. R.C.S. Luxembourg B 99.566.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique et le conseil d'administration au siège social le 31 juillet 2012:

- 1) L'Assemblée prend acte des démissions des anciens administrateurs et décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:
 - Madame Eliane IRTHUM, demeurant professionnellement au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Madame Caterina SCOTTI, demeurant professionnellement au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Madame Sylvie THEISEN, demeurant professionnellement au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Et également comme administrateur délégué:
 - Madame Sylvie THEISEN, demeurant professionnellement au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée décide de nommer administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:
- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Monsieur Maurizio MAUCERI, né le 01 septembre 1975 à Lecco, Italie, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg



- 3) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration d'élire, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:
- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique et le conseil d'administration au siège social le 03 août 2012:

- 4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, D.S. CORPORATION S.A., société anonyme ayant son siège social au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017;
- 6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JACKY S.A.

Référence de publication: 2012100932/38.

(120137952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

Garden Invest Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.570.

STATUTS

L'an deux mil douze, le treize juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu

- SMART PROFIT INTERNATIONAL ENTERPRISE LIMITED, établie et ayant son siège social à 1004 Axa Centre 151 Gloucester RD WAN CHAI HK,

ici représentée par son administrateur Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "GARDEN INVEST GROUP S.A.".
- **Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.



D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-€), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE ET UN EUROS (31,-€) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein mais qui peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par le comparant.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.



Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Michel FAURE, retraité, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- La société CS ENERGIES S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.228.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012100130/121.

(120137022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

WM International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie. R.C.S. Luxembourg B 170.516.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twentieth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Private Trustees S.A., with registered office at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 74.700, not on its own account but as Trustee of TRUST FORTUNE 25, trust incorporated under the law of Italy,

here represented by Ms Alina ALIONTE, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on July 20 th , 2012,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.



Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Title I. - Object, Duration, Denomination, Registered Office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10 th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out for its own account any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
 - 2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.
 - Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. The Company will have the name "WM INTERNATIONAL INVESTMENTS S.á r.l.".
 - Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Tile II. - Capital, Shares

- **Art. 6.** The capital is set at thirty thousand euro (EUR 30,000) divided into three hundred (300) shares of one hundred euro (EUR 100) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.



Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Title III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two mangers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title IV. - Accounting Year, Allocation of Profit

- Art. 15. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.



The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Title VI. - General Provisions

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first company's year shall begin on the date of the present deed and end on December 31 st, 2012.

Subscription - Payment

The three hundred (300) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) have been subscribed as follows:

TRUST FORTUNE 25, represented by Private Trustees S.A., prenamed: 300 shares

TOTAL: 300 shares

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty thousand Euro (EUR 30,000) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole member

1) The company will be administered by two (2) managers nominated for an unlimited duration:

Mrs Catherine DOGAT, director, born in Thionville (F) on the 21 st of May, 1974, residing professionally at 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

Mr Paolo PANICO, director, born in Vercelli (Italy) on the 1 st of December 1970, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

The company is validly bound by the signature of one manager.

2) The address of the corporation is at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt juillet.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Private Trustees S.A., avec siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.700, n'agissant pas en son nom propre mais en sa qualité de Trustee de TRUST FORTUNE 25, trust de droit d'Italie,

ici représentée par Madame Alina ALIONTE, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2012,



ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Objet, Durée, Dénomination, Siège social

Art. 1 er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès "les Statuts").

Art. 2.

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées
- 2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut faire pour son propre compte toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobilières et immobilières y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
 - 2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La Société aura la dénomination "WM INTERNATIONAL INVESTMENTS S.à r.l.".
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000.- EUR) représenté par trois cents (300) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.



Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VI. - Disposition générales

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Décisions de L'associe unique

1) La société est administrée par deux (2) gérants nommés pour une durée indéterminée:

Mme Catherine DOGAT, gérante d'entreprises, née à Thionville le 21 mai 1974 avec adresse professionnelle au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

Monsieur Paolo PANICO, gérant de sociétés, né à Vercelli (Italie) le 1 ^{er} décembre 1970, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

La société est valablement engagée par la signature d'un gérant.

2) L'adresse du siège social est fixée au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Alionte et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. LAC/2012/35319. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 1 er août 2012.

Référence de publication: 2012099813/335.

(120136025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

FTFIP Finland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.763.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat

Mandataire

Référence de publication: 2012100115/11.

(120137590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Over Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri ${\sf M}$. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.413.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 12. April 2012

Im Jahre 2012, am 12. April sind die Gesellschafter der OVER WATER S.A. in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Erster Beschluss

Da die Mandate der Verwaltungsratmitglieder von:

- Der Gesellschaft GES Maritime S.A. mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 148977 vertreten durch Herr Emile Simon, wohnaft in L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg
 - Herrn Reinhold RICHTER, wohnhaft in D-33332 Gütersloh, 64, Parkstrasse

abgelaufen sind, werden diese für ein Jahr erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Das Mandat des Verwaltungsratmitglied und des Delegierten des Verwaltungsrates von:

- Der Gesellschaft MARE-LUX SA, mit Sitz L-2562 Luxemburg 4, Place de Strasbourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 62985, vertreten durch Herr Robert Mehrpahl,

wird nicht erneuert.

Desweiteren wird der Rücktritt der Verwaltungsratmitglieder von:

- Herrn André HARPES, wohnhaft in L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg,
- Frau Carine BITTLER, wohnhaft in L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, angenommen.

Zudem wird

- Herr Georges GREDT, geboren am 12. August 1966 in Esch-sur-Alzette, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Herni Schnadt,

für ein Jahr zum neuen Verwaltungsratmitglied ernannt das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie (H.R. Luxembourg B 25.797) abgelaufen ist, wird dieses für ein Jahr erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013. Desweiteren wird der Rücktritt des Aufsichtskommissars, der Gesellschaft COMPTABILUX S.A. angenommen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zum Delegierten des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung und bis zur ordentlichen Generalversammlung vom Jahre 2013 zu ernennen:

- Die Gesellschaft GES Maritime S.A. mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 148977 vertreten durch Herr Emile Simon, wohnaft in L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg

Desweiteren wird GES Maritime S.A. zum Präsidenten des Verwaltungsrates für die Dauer seines Mandates als Verwaltungsratmitglieds ernannt.

Der Verwaltungsrat besteht somit nun aus folgenden Mitgliedern:



- Die Gesellschaft GES Maritime S.A. mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 148977 vertreten durch Herr Emile Simon, wohnaft in L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, (Delegierter + Präsident des Verwaltungsrates)
 - Herr Reinhold RICHTER, wohnhaft in D-33332 Gütersloh, 64, Parkstrasse
- Herr Georges GREDT, geboren am 12. August 1966 in Esch-sur-Alzette, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Herni Schnadt.

bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Luxemburg, den 12. April 2012.

Référence de publication: 2012101055/50.

(120137967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.033.679.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Suite aux résolutions de l'Associé Unique de la Société en date du 30 juillet 2012, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 1 er août 2012:

Monsieur Greg C. Gibson, né le 8 août 1960 dans l'état du Missouri, Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170 Brussels, en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du Gérant B suivant en date du 1 er août 2012 pour une durée indéterminée:

Monsieur Jonathan Edward Ernst, né le 21 janvier 1963 dans l'état du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170 Brussels, en qualité de Gérant B de la société.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant A;
- Monsieur Robert van't Hoeft, Gérant A;
- Madame Kristien F.M. Kaelen, Gérant B;
- Madame Terri Lynn Herrington, Gérant B;
- Monsieur Olivier Taudien, Gérant B;
- Monsieur Jorge Máximo Pacheco Matte, Gérant B;
- Monsieur Errol A. Harris, Gérant B;
- Monsieur Eric Gérard Michel Chartrain, Gérant B;
- Monsieur François Hinck, Gérant B;
- Monsieur Jonathan Edward Ernst, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2012100908/30.

(120137920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

Garden Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.174.

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAIT:

Prevprop Properties S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104403 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 juillet 2012.



Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une Livre Sterling) de Garden Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec son siège social au 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163174 (la Société). La Société a été constituée le 23 août 2011 suivant un acte du notaire Martine Schaeffer, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2602 le 26 octobre 2011.
- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Décision de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.
- 3. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) dans sa version anglaise.
 - 4. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts dans sa version française.
 - 5. Divers.

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme étant dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18 rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.

Troisième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version anglaise:

" Art. 4. Registered office. The registered office is established in Esch-sur-Alzette."

Les autres alinéas de l'article 4 des Statuts restent inchangés dans leur version anglaise.

Quatrième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette."

Les autres alinéas de l'article 4 des Statuts restent inchangés dans leur version française.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportes par la Société en conséquence du présent acte sont estimes approximativement à € 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. NEIENS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2012. Relation: EAC/2012/10313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 août 2012.

Référence de publication: 2012100119/65.

(120137558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.



Global Energy Solar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.674.

Les comptes annuels de 22 juin 2011 à 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012100123/11.

(120137076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Goldfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2012.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012100124/10.

(120137897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Wharf Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 109.459.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de Wharf Properties S.à r.l. prises le 20 Juillet 2012

L'unique Associé de Wharf Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,
- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012100528/22.

(120137034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Fédération des Entreprises des Métiers du Métal, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 2, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg F 5.274.

Modification aux statuts - Extrait suivant l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2009 et de l'assemblée générale ordinaire du 1 ^{er} février 2012

A l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2009 et à l'assemblée générale ordinaire du 1 ^{er} février 2012, les modifications suivantes aux statuts ont été décidées à l'unanimité des membres présents:

Art. 1 er. L'association est dénommée «Fédération des Entreprises des Métiers du Métal, a.s.b.l.». Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928. Tous les membres présents et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur établis ultérieurement.



- Art. 15. Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé par le comité. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation pour l'année en cours. Les cotisations des membres effectifs ne peuvent dépasser le montant de 500 EUR/an (indice 100 du coût et de la vie).
- Art. 23. La fédération est administrée par un conseil d'administration également dénommé comité et composé de trois membres au moins et de 15 au plus. Chacun des groupes de métier tels que définis à l'article 6 des présents statuts a droit à au moins trois (3) postes au sein du comité. Les membres du comité sont nommés parmi les membres effectifs par l'assemblée générale pour un terme de deux ans. Les candidatures pour le comité sont à adresser par écrit au moins deux jours ouvrables avant la date de l'assemblée au secrétariat en indiquant le groupe d'appartenance (un seul groupe). La convocation mentionnera la date limite.

Le comité est renouvelé tous les ans par moitié. Les membres sortants sont rééligibles et confirmeront leur candidature par écrit au secrétariat.

Art. 24. Pour être éligible au comité, le candidat doit être issue d'une entreprise légalement établie et être en mesure de faire preuve d'un engagement sensible dans l'entreprise qu'il représente.

Aucun membre du comité ne pourra dépasser l'âge de 72 ans. Un membre pensionné pourra cependant terminer son mandat.

Référence de publication: 2012100580/29.

(120137335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Greenfield South Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 162.037.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012100125/10.

(120137183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Winch Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 109.460.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de Winch Properties S.à r.l. prises le 20 Juillet 2012

L'unique Associé de Winch Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,
- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012100532/22.

(120137033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Galerie Commerciale de Kirchberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 50.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012100126/9.

(120136944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Soneparfi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 161.554.

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de SONEPARFI SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161554 (la Société),

constituée le 7 juin 2011 suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2120 le 10 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est présidée par Maître Gérard Neiens, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président) qui nomme comme secrétaire Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Secrétaire). L'Assemblée nomme comme scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constitue le Bureau

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les représentants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

- I. Qu'il apparait sur la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les 1.000.000 (un million) d'actions, représentées par (i) 277.800 (deux cent soixante-dix-sept mille huit cents) actions de classe A, (ii) 277.800 (deux cent soixante-dix-sept mille huit cents) actions de classe B, (iii) 222.200 (deux cent vingt-deux mille deux cents) actions de classe C, (iv) 222.200 (deux cent vingt-deux mille deux cents) actions de classe D, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,1 (dix cents) et représentant ensemble l'entièreté du capital social souscrit de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda, ci-dessous reproduit.
 - II. Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
 - 2. Décision de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18, rue Robert Stümper (Immeuble
- B), L-2557 Luxembourg, au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.
 - 3. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des Statuts dans sa version anglaise.
 - 4. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des Statuts dans sa version française.
 - 5. Divers.
 - III. Que l'Assemblée a pris, après délibérations, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18 rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.

Troisième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version anglaise:



" Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette. It may be transferred within the boundaries of Esch-sur-Alzette by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a single director of the Company (the Sole Director) by a decision of the Sole Director."

Les autres alinéas de l'article 2 des Statuts restent inchangés dans leur version anglaise.

Quatrième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré dans les limites d'Esch-sur-Alzette par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique."

Les autres alinéas de l'article 2 des Statuts restent inchangés dans leur version française.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportes par la Société en conséquence du présent acte sont estimes approximativement à € 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. NEIENS, J. SCHMIT, M. SENSI-BERGAMI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 août 2012. Relation: EAC/2012/10303. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012100465/76.

(120137490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

SOLER, Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.870.

Monsieur Claude STRASSER a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 2 mai 2012. Le 6 juin 2012, le conseil d'administration a coopté administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2013, Monsieur Paul ZEIMET, né le 10/01/1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt. Cette cooptation devra être confirmée à la prochaine assemblée générale.

Monsieur Claude STRASSER a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué avec effet au 2 mai 2012. Le 25 juillet 2012, le conseil d'administration a nommé administrateur-délégué pour une durée indéterminée, Monsieur Paul ZEIMET, né le 10/01/1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

L'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2012 a mis fin au mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Frank BARBIAN et a mandaté le conseil d'administration de nommer un réviseur d'entreprises agréé. Le 25 juillet 2012, le conseil d'administration a nommé réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013, Ernst & Young S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771.

SOLER

Société anonyme

Référence de publication: 2012100418/21.

(120137855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

GDC Immobilière S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012100132/10.

(120137507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

GRUPO FREDERIC CHAMMAS, S.à r.l. Spf, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.208.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012100137/10.

(120137834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Gulf SAQR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.440.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société GULF SAQR S.à r.l. immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117440.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2012100138/12.

(120136967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Guy Frères, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5312 Contern, 7, Bourgheid.

R.C.S. Luxembourg B 35.320.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012100141/13.

(120137295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

JP Commercial I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 110.833.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 171 du 25 janvier 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IP Commercial I S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2012100193/15.

(120137232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.



Gulix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gulix Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2012100139/10.

(120137636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Gustavia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 108.452.

Document qui remplace le document L120120710, publié le 13/07/2012

Les comptes annuels au 01.01.2011 au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012100140/12.

(120137693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

RP Kosmoscenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.841.

Extrait des résolutions de l'unique associé prises le 5 juin 2012

L'associé de RP KOSMOSCENTER S.à.r.l. a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

- d'accepter la démission de:
- * Jérôme Wünsch,

résidant professionnellement 34a, bd. Grand-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg comme gérant de catégorie "B" de la société, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

- d'accepter, avec effet immédiat, la nomination comme gérant de la catégorie "B" de la société pour une durée illimitée:
- * Serge de Ceuninck, né le 18 mai 1961 à Seraing Belgique

résidant professionnellement 34a, bd. Grand-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Pour copie conforme RP Kosmoscenter S.à r.l. J. Cassin / F. Georges Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012101141/23.

(120137961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.



Kressen Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 84.752.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 12 juin 2012

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit pour un terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en juin 2013, le mandat du reviseur d'entreprises HRT Révision SA. ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kressen Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

Sous la forme de Société en Commandite par Actions

Référence de publication: 2012100197/17.

(120137521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Voopy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.598.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1. Madame Muriel DURAND, commerçante, née à Longwy (France), le 12 novembre 1965, demeurant à B-6780 Wolkrange, 25, rue de Toernich (Belgique); et
- 2. La société anonyme "GENMO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149197,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Lesquels comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Voopy S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- **Art. 2.** La Société a pour objet, dans le cadre d'une activité de préparation et vente de plats à emporter, l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de marques de fabrique, licences, brevets, droits d'auteur sur des logiciels informatiques, commerces de noms de domaine, de dessins ou de modèles.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.



Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;



- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 2. Madame Muriel DURAND, commerçante, née à Longwy (France), le 12 novembre 1965, demeurant à B-6780 Wolkrange, 25, rue de Toernich (Belgique), est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, ès-qualités, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. DURAND, G. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2012. LAC/2012/34837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012101239/134.

(120137943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.



G4S General Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 17.614.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Juillet 2012.

Anne PERINO
Directeur Financier

Référence de publication: 2012100142/12.

(120137744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Garage Robert Grün & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 242, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.004.

L'an deux mille douze, le quatre du mois de juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Francis MEES, clerc de notaire, demeurant à L-8360 Goetzingen, 7, rue des Champs.

Lequel comparant a remis entre les mains du soussigné notaire un extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «GARAGE ROBERT GRUN & FILS», avec siège social à L-8010 Strassen, 242, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 9.004.

constituée (sous la dénomination de «Garage et Auto-Ecole Robert Grun & Fils») par acte sous seing privé en date du 17 avril 1970, publié au Mémorial, Registre des Sociétés et Associations C numéro 131 du 5 août 1970, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 255 du 14 février 2002,

laquelle société comporte actuellement comme seuls associés:

- 1) Madame Jacqueline KEMPKENS, sans état particulier, veuve de Monsieur Robert GRUN, demeurant à L-4973 Dippach, 109, route de Luxembourg, et
 - 2) Monsieur Tom GRUN, salarié, demeurant à L-3373 Leudelange, 14, Domaine Schmiseleck.

Aux termes de ladite assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 26 avril 2012 au siège social, les associés prénommés de ladite société «Garage Robert Grun & Fils» ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Par suite du décès de l'associé majoritaire, Monsieur Robert Grun, survenu à Luxembourg le 9 juin 2011, ainsi que d'un acte de liquidation-partage successoral reçu par le soussigné notaire en date du 13 février 2012, le capital social de la société, fixé à cent quarante-mille huit cents euros (148.800.- EUR), représenté par six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes d'euros (24,80.- EUR) chacune, se répartit actuellement comme suit:

1 Monsieur Tom Grun, prénommé, trois mille vingt-cinq parts;	3.025
2 Madame Jacqueline Kempkens, prénommée,	
deux mille neuf cent soixante-quinze parts;	2.975
Total:	6.000 six mille parts.

Deuxième résolution

En remplacement de Monsieur Robert Grun et de Madame Jacqueline Kempkens, démissionnaire, Monsieur Tom Grun a été nommé gérant unique de ladite société pour une durée indéterminée, avec pouvoir de représenter la société par sa signature individuelle en toutes circonstances.

Aux termes du dit extrait des résolutions d'assemblée générale extraordinaire, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement, les associés ont donné mandat au comparant pour faire documenter en leurs noms par-devant notaire les résolutions qui précèdent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000.- EUR).



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant, agissant ès-qualité, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MEES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27239. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012100129/53.

(120137729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

G4S Security Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 19.541.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Juillet 2012.

Anne PERINO
Directeur Financier

Référence de publication: 2012100143/12.

(120137743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

G4S Security Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 9.546.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Juillet 2012.

Anne PERINO
Directeur Financier

Référence de publication: 2012100144/12.

(120137745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Lee Cooper International Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.479.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 23 juillet 2012, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance suivants:

- Stéphane Bourg, membre du conseil de surveillance, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Clarence Terry, membre du conseil de surveillance, avec adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis
- Lynn Skillen, membre du conseil de surveillance, avec adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012100208/19.

(120137362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.



Johnson Controls Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 170.561.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of July.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Automotriz Mexico, S de R.L. de C.V., a Mexican company having its registered office at Epsilon No. 6525, Parque Industrial Omega, CD. Juarez, Chihuahua, registered with the Public Registry of Property and Commerce of the Federal District, Mexico, in the City of Mexico, under the file number 186,668,

here represented by Ms. Andreea Antonescu, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of power of attorney established under private seal in July 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Object - Registered office - Duration

- Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Commercial Companies Law").
 - Art. 2. The Company's name is "Johnson Controls Luxembourg Services S.à r.l."
- Art. 3. The purpose of the Company consists of financial operations in the largest sense, exclusively for the group members, in particular the coordination and centralization of the financing needs (especially long term) of the group members through the use of own funds or loans, the coordination and centralization of the financial management and the treasury for the members of the group (including cash pooling and the investment of available funds), factoring, the coverage of currency exchange risks, the granting of securities in rem and personal guarantees in order to guarantee the financial obligations entered into by the group members. The Company has also as its purpose to render a range of services which have an auxiliary or preparatory nature for the group companies such as consultancy services and administrative assistance. The Company may carry out all commercial and financial activities and all movable or immovable property activities, which relate directly or indirectly to its corporate purpose or such activities which will favour its development. The Company may perform all services with respect to the management and the liquidation of all companies. The Company may, by means of contribution in cash or in kind, merger, subscription, participation, financial intervention or otherwise, acquire or alienate shareholding or other interests in all existing companies or firms, existing or to be incorporated, in Luxembourg or abroad and may also hold interests in partnerships. The Company can, in favor of all such companies, give (bank) guarantees, act as their agent or representative, pay funds, grant credits as well as mortgage or other securities. The Company may also grant all loans or guarantee loans granted by third parties to affiliated companies, it being understood that the Company will not exercise any activity which is subject to legal provisions or regulations applicable to credit and/or financial institutions.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.



- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 18,000.- (eighteen thousand United States Dollars), represented by 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each.

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than 1 (one) shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

- **Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders without the approval of all the shareholders of the Company.

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only 1 (one) owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Redemptions of shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than 1 (one) shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

The redemption may only be decided to the extent that the purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by 1 (one) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of (1) (one) or several category A manager(s) and by (1) (one) or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be).

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of (1) (one) category A manager and (1) (one) category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time subdelegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.



The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of the vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by (1) (one) manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than 1 (one) manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted at the unanimity of the managers participating to the meeting or duly represented. In case of default of unanimity, the decisions of the board of managers shall be submitted to the approval of the shareholder(s) at a general meeting.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.



Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The Company's financial year begins on 1 st October and closes on 30 September of each year.
- **Art. 18.** Each year, as of 30 September, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to 1 (one) or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who does not need to be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by 1 (one) or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding, the thresholds above mentioned, at any time, 1 (one) or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5 % (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.



The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding, the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint 1 (one) or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, Johnson Controls Automotriz Mexico, S de R.L. de C.V., prenamed, duly represented as above mentioned, declares to subscribe for the entire share capital, as follows:

Subscriber	Number	Nominal	Subscribed	% of
	of shares	value	amount	share
		(HKD)	(HKD)	capital
Johnson Controls Automotriz Mexico, S de R.L. de C.V	18,000	1	18,000	100%
TOTAL	18.000	1	18.000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of 100% (one hundred percent) by payment in cash, so that the amount USD 18,000.- (eighteen thousand United States Dollars) is now available to the Company.

Resolutions of the sole shareholder of the company

The general meeting of the sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as category A managers (gérants de catégorie A) of the Company with effect as from the date hereof and for an indeterminate duration:
- Mr. Bruce McDonald, born on 29 April 1960 in North Bay Can, Canada, with professional address at 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, United States of America; and
- Mr. Jerome D. Okarma, born on 8 April 1952 in Illinois, United States of America, with professional address at 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, United States of America.

and

The following persons are appointed as category B managers (gérants de catégorie B) of the Company with effect as from the date hereof and for an indeterminate duration:

- Mr. Hugo Froment, born on 22 January 1974 in Laxou, France, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. David Catala, born on 19 January 1979 in Gent, Belgium, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Consequently, the board of managers (conseil de gérance) of the Company is composed as follows:

- Mr. Bruce McDonald, category A manager (gérant de catégorie A);
- Mr. Jerome D. Okarma, category A manager (gérant de catégorie A);
- Mr. Hugo Froment, category B manager (gérant de catégorie B); and
- Mr. David Catala, category B manager (gérant de catégorie B).

According to Article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.



2. The registered office of the Company shall be established at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingtième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Johnson Controls Automotriz Mexico, S de R.L. de C.V., une société mexicaine, ayant son siège social au Epsilon No. 6525, Parque Industrial Omega, CD. Juarez, Chihuahua, et enregistrée auprès du registre public de commerce de Mexico sous le numéro 186,668,

ici représentée par Melle. Andreea Antonescu, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date de juillet 2012.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Objet - Siège Social - Durée

- **Art. 1** est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).
 - Art. 2. La dénomination de la Société est "Johnson Controls Luxembourg Services S.à r.l."
- Art. 3. L'objet de la Société consiste à la réalisation d'opérations financières au sens large du terme, exclusivement avec les sociétés du groupe, et en particulier la coordination et la centralisation des besoins de financements (spécifiquement à long terme) des sociétés du groupe par voie de fonds propres ou de prêts, la coordination et la centralisation de la gestion financière et de la trésorerie pour les sociétés du groupe (y compris de cash pooling et l'investissement des fonds disponibles), l'affacturage, la couverture des risques de change, l'octroi de sûretés réelles et garanties personnelles afin de garantir les obligations financières contractées par les sociétés du groupe. La Société a également pour objet de rendre une gamme de services ayant un caractère préparatoire ou auxiliaire pour les sociétés du groupe tels que les services de conseil et d'assistance administrative. La Société peut réaliser toutes les activités commerciales et financières et de toutes les activités de biens mobiliers ou immobiliers, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou toutes activités qui favorisent son développement. La Société peut réaliser tous les services eu égard à la gestion et à la liquidation de toutes entreprises. La Société peut, par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou tout autre moyen, acquérir ou aliéner des participations ou autres intérêts dans toutes sociétés existantes ou entreprises, existantes ou devant être constituées, au Luxembourg ou à l'étranger et peut aussi détenir des participations dans les partnerships. La Société peut, en faveur de toutes sociétés, octroyer des garanties (bancaires), agir comme leur agent ou représentant, verser des fonds, accorder des prêts ainsi que les titres hypothécaires ou autres garanties. La Société peut également octroyer tous prêts ou garantir des prêts accordés par des tiers à des sociétés affiliées, étant entendu que la Société n'exercera pas d'activité soumis à des dispositions légales ou réglementaires applicables au prêt et / ou aux institutions financières.
 - Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.



La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 18.000,- (dix-huit mille Dollars Américains) divisé en 18.000 (dix-huit mille) parts sociales de USD 1,- (un Dollar Américain) chacune.

Les parts sociales ne pourront être inscrites que sous forme nominale. Le registre des parts sociales devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un (1) associé, par l'assemblée générale des associés par voie de résolutions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de l'ensemble des associés de la Société.

Pour le reste, il est référé aux dispositions de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un (1) associé, de l'assemblée générale des associés par décisions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, ou, pour le premier exercice social, depuis la constitution de la Société, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

- **Art. 12.** La Société est gérée par 1 (un) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un (1) ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.
- Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas).
- Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).



Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé (s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un (1) gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter 1 (un) ou plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés. En cas de défaut de majorité, les décisions du conseil de gérance seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés



La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- **Art. 17.** L'exercice social commence le 1 ^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.
- **Art. 18.** Chaque année, au 30 septembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à 1 (un) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés



par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, 1 (un) ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5 % (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, ou pour le premier exercice social, depuis la constitution de la Société, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

- Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.
- **Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner 1 (un) ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Souscription - Payment

Les Statuts ainsi établis, Johnson Controls Automotriz Mexico, S de R.L. de C.V., précitée, dûment représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité du capital social, comme suit:

Souscripteur	Nombre	Valeur	Montant	% du
	de parts	nominale	souscrit	capital
	sociales	(HKD)	(HKD)	social
Johnson Controls Automotriz Mexico, S de R.L. de C.V	18.000	1,-	18.000,-	18.000
TOTAL	18.000	1,-	18.000,-	18.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées à hauteur de 100% (cent pourcent) par un versement en numéraire, de sorte que le montant de USD 18.000,- (dix-huit mille Dollars Américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Résolution de l'associé unique de la société

L'assemblée générale de l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée:
- M. Bruce McDonald, né le 29 avril 1960 à North Bay Can, Canada, avec adresse professionnelle au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, Etats-Unis; et
- M. Jérôme D. Okarma, né le 8 avril 1952, à Illinois, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, Etats-Unis.

and



Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée:

- M. Hugo Froment, né le 22 janvier 1974 à Laxou, France, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Bruce McDonald, gérant de catégorie A;
- M. Jérôme D. Okarma, gérant de catégorie A;
- M. Hugo Froment, gérant de catégorie B; et
- M. David Catala, gérant de catégorie B.

Conformément à l'Article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établit au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte a été rédigé à Esch/Alzette, au jour en tête du présent document.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Antonescu, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2012. Relation: EAC/2012/10092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099414/574.

(120136813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Smalt, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.273.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil d'administration en date du 29 juin 2012

Le Conseil d'Administration a pris unanimement les résolutions suivantes:

Résolution 2: Nomination du Président du Conseil d'Administration

Monsieur Cristophe Bréchignac, demeurant professionnellement au 50, Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration.

Résolution 3: Délégation de la gestion journalière

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur A et un Administrateur B mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012100458/19.

(120137176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.



H.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 82.788.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012100145/9.

(120137753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

H - Junglinster, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 131.804.

Der konsolidierte Jahresabschluss zum 30. Juni 2011 der GLOBUS Holding GmbH & Co. KG und der diesen Jahresabschluss betreffende Bericht des Wirtschaftsprüfers wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Die Mutter des Hauptgesellschafters gibt eine Garantie ab für die Verpflichtungen der Tochtergesellschaft H-Junglinster S.A.

Alle Gesellschafter erklären, dass ausschließlich der konsolidierte Jahresabschluss und der konsolidierte Prüfungsbericht des Hauptgesellschafters veröffentlicht wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Mai 2012.

Référence de publication: 2012100146/16.

(120137764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

JCS Beteiligungsgesellschaft GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.127.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012100192/9.

(120137031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Hadrian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.389.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hadrian S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012100147/11.

(120137722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Hansteen Düsseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Düsseldordf S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012100148/11.

(120137680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.



Hansteen Geldern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Geldern S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012100149/11.

(120137809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Königinstrasse I S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.908.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant que gérant avec effet au 10 mai 2012;
- nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 10 mai 2012, de Monsieur Jorge Perez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour un mandat d'une durée indéterminée.
 - confirmation que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé des gérants suivants:
 - * Monsieur Jorge Pérez Lozano
 - * TMF Corporate Services S.A.
 - * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 nd août 2012.

Pour la société

Florence Rao

Manager

Référence de publication: 2012100955/21.

(120137959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

Hansteen Gladbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Gladbeck S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012100150/11.

(120137032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

DI Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.182.

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 2012, a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 15 mars 2012 de coopter Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement de Madame Marie BOURLOND. Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2012, le mandat de BDO Audit, L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle en tant que réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé pour une période de 1 an jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31/12/2012.



Veuillez noter que le prénom de l'administrateur est Monsieur Jean BODONI et que sa nouvelle adresse se situe au 32, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen.

Luxembourg, le 02 AOUT 2012.

Pour: DI ASSETS S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon Référence de publication: 2012100576/22.

(120137730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Hansteen Hannover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Hannover S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012100151/11.

(120137187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Hansteen Porschestrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Porschestrasse S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012100152/11.

(120137565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Hattersley Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.750.000,00.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 158.126.

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAIT:

Prevprop Properties S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104403 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 juillet 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 1.750.000 (un million sept cent cinquante mille) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro) de Hattersley Centre S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158126 (la Société). La Société a été constituée le 31 décembre 2010 suivant un acte du notaire Martine Schaeffer, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 653 le 6 avril 2011.



- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Décision de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.
- 3. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) dans sa version anglaise.
 - 4. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts dans sa version française.
 - 5. Divers.

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme étant dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18 rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.

Troisième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version anglaise:

" Art. 4. Registered office. The registered office is established in Esch-sur-Alzette."

Les autres alinéas de l'article 4 des Statuts restent inchangés dans leur version anglaise.

Quatrième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette."

Les autres alinéas de l'article 4 des Statuts restent inchangés dans leur version française.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportes par la Société en conséquence du présent acte sont estimes approximativement à € 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. NEIENS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2012. Relation: EAC/2012/10318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 août 2012.

Référence de publication: 2012100153/65.

(120137589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Holzmanufaktur Weiland s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-9749 Fischbach, 11, Giaellewee.

R.C.S. Luxembourg B 96.841.

Der Jahresabschluss zum 31. Oktober 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Für Holzmanufaktur Weiland s.à r.l. Référence de publication: 2012100156/10.

(120137613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Unbranded SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 166.821.

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Unbranded SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 18 rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166821 (la Société),

constituée le 13 février 2012 suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 859 le 2 avril 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est présidée par Maître Gérard Neiens, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président) qui nomme comme secrétaire Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Secrétaire). L'Assemblée nomme comme scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constitue le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les représentants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

- I. Qu'il apparaît sur la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les 31.000 (trente et un mille) actions, représentées par (i) 23.250 (vingt-trois mille deux cent cinquante) actions de classe A et (ii) 7.750 (sept mille sept cent cinquante) actions de classe B, chacune d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) et représentant ensemble l'entièreté du capital social souscrit de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda, ci-dessous reproduit.
 - II. Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Décision de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg, au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.
 - 3. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des Statuts dans sa version anglaise.
 - 4. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 2 des Statuts dans sa version française.
 - 5. Divers.
 - III. Que l'Assemblée a pris, après délibérations, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 18 rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, rendu effective à partir du 14 juillet 2012.

Troisième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version anglaise:

"Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette. It may be transferred within the boundaries of Esch-sur-Alzette by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a single director of the Company (the Sole Director) by a decision of the Sole Director."



Les autres alinéas de l'article 2 des Statuts restent inchangés dans leur version anglaise.

Quatrième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré dans les limites de la commune d'Esch-sur-Alzette par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique."

Les autres alinéas de l'article 2 des Statuts restent inchangés dans leur version française.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportes par la Société en conséquence du présent acte sont estimes approximativement à \in 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. NEIENS, J. SCHMIT, M. SENSI-BERGAMI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2012. Relation: EAC/2012/10310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 août 2012.

Référence de publication: 2012100494/75.

(120137564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Hilton PCB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.168.268.896,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.192.

Il résulte des résolutions prises en date du 2 juillet 2012 que Madame Elizabeth Jane RABIN, née le 27 février 1970 à Beverley (Royaume-Uni), demeurant à 2 Woodfield Road, Radlett WD7 8JD, Royaume-Uni, est nommée avec effet immédiat gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012100155/13.

(120137622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

HIC Group International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.533.828.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.744.

Il résulte des résolutions prises en date du 2 juillet 2012 que Madame Elizabeth Jane RABIN, née le 27 février 1970 à Beverley (Royaume-Uni), demeurant à 2 Woodfield Road, Radlett WD7 8JD, Royaume-Uni, est nommée avec effet immédiat gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012100158/13.

(120137623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.



Lannutti Finance & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 138.560.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 juin 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme LANNUTTI FINANCE & SERVICES S.A. Alexis DE BERNARDI Administrateur

Référence de publication: 2012100225/18.

(120137344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Luxembourg Mongol Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 168.595.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of July;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered as an exempted limited partnership with the Register of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number OG-47243, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Me Edouard d'ANTERROCHES, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 5 July 2012;

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Luxembourg Mongol Financial Holdings S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 168595, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 June 2012.
- The Company's capital is currently set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.
 - The agenda is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company from eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) to five hundred eighteen thousand US dollars (USD 518,000.-) by the creation and the issue of five thousand (5,000) new shares.
- 2. Subscription and payment in cash of all the five thousand (5,000) newly issued shares by Firebird New Mongolia Fund. L.P.
- 3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.
 - 4. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) represented by one hundred eighty (180) shares with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each,



to five hundred eighteen thousand US dollars (USD 518,000.-) and to issue in this respect five thousand (5,000) new shares (the "New Shares") with a par value of one hundred US dollars (USD 100,-) each.

Second resolution

The five thousand (5,000) New Shares are entirely subscribed by Firebird New Mongolia Fund, L.P., prenamed, by a contribution in cash.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-) by the payment in cash of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. Paragraph 1. "The Company's capital is set at five hundred eighteen thousand US dollars (USD 518,000.-) represented by five thousand one hundred eighty (5,180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., une limited partnership, régie par les lois des lles Cayman, immatriculée auprès du Register of Exempted Limited Partnerships, lles Caïmans, sous le numéro OG-47243, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, lles Caïmans,

ici représentée par Maître Edouard d'ANTERROCHES, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 juillet 2012,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Luxembourg Mongol Financial Holdings S.à r.l." (la "Société"), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168595, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 30 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juin 2012.
- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
 - L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) à cinq cent dix-huit mille dollars US (USD 518.000,-), par la création et l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales.
- 2. Souscription et le paiement en numéraire de cinq mille (5.000) parts sociales nouvellement émises par Firebird New Mongolia Fund, L.P.



- 3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.
 - 4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille dollars US (USD 500.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, à un montant de cinq cent dix-huit mille dollars US (USD 518.000,-), et d'émettre à cet égard cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts «) d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune.

Deuxième résolution

Les cinq mille (5.000) Nouvelles Parts sont entièrement souscrites par Firebird New Mongolia Fund, L.P., précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de cinq cent mille dollars US (USD 500.000,-) par le paiement en numéraire de cinq cent mille dollars US (USD 500.000,-).

Preuve du paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de cinq cent mille dollars US (USD 500.000,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1. «Le capital social est fixé à cinq cent dix-huit mille dollars US (USD 518.000,-), représenté par cinq mille cent quatre-vingts (5.180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. d'ANTERROCHES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2012. LAC/2012/32770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1 er août 2012.

Référence de publication: 2012100220/128.

(120137044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

La One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.693.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012100222/9.

(120136983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck